

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE MRC D'ARTHABASKA PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 10 mars 2025, 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis

Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin

Siège #3 - Monsieur Éric Morissette

Est/sont absents(es):

Siège #4 - Madame Nadia Hébert

Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

directrice générale et greffière-trésorière par intérim, assiste aussi à la séance. Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard,

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

RÉSOLUTION: 2025-03-70 / RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUE REVENU QUÉBEC

trésorier est d'office autorisé à signer les effets bancaires de la Municipalité de Saint-Valère; Attendu qu'en vertu de l'article 203 du Code municipal du Québec (LRQ c. C27.2) le greffier-

du Revenu du Québec; ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valère est inscrite aux services électroniques du ministère

différentes autorités gouvernementales, tels que les ministères du Revenu, des Affaires Lutte contre les changements climatiques municipales et l'Occupation du territoire et du développement durable de l'Environnement et de la ATTENDU QUE ces services sont essentiels à la réalisation de plusieurs transactions avec

février 2025 acceptant la démission du directeur général et greffier-trésorier Monsieur Karl Péguy ATTENDU la résolution 2025-02-60 adoptée par le conseil municipal en séance extraordinaire du 20

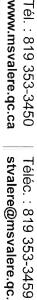
Saint-Valère afin de continuer d'utiliser les services électroniques; ATTENDU QU'il est nécessaire de renommer et d'autoriser les représentants de la Municipalité de

agit à ce titre à compter du 25 février 2025; poste de Directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Valère et il ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2025-02-61, madame Annick Girouard est nommée au

incidence fiscale au nom de la Municipalité; Valère, obtenir et communiquer des informations et est autorisé à signer des documents à Attendu qu'il y a lieu de préciser à Revenu Québec qui peut représenter la Municipalité de Saint-

Pépin et résolu : En conséquence, sur la proposition du conseiller Guy Dupuis et appuyée par le conseiller Jacques

intérim de la Municipalité de Saint-Valère comme représentante et signataire pour la DE DESIGNER madame Annick Girouard, Directrice générale et greffière-trésorière par municipalité de Saint-Valère auprès de Revenu Québec







DE Saint-Vale

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

- Saint-Valère. Monsieur Karl Péguy Saint-Fort lui permettant d'accéder à Clicsécur de la municipalité de DE RÉVOQUER les autorisations antérieures accordées à l'ancien directeur général,
- services en ligne). moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide de paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Municipalité pour l'application pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le la Municipalité et à agir au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toutes les utilisateurs de la Municipalité une autorisation ou une procuration; à consulter le dossier de conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin; à remplir les rôles et à Entreprises; - à gérer l'inscription de la Municipalité à Mon dossier pour les entreprises et, fichiers de Revenu Québec; à gérer l'inscription de la Municipalité à**clicSÉQUR** par intérim de la Municipalité de Saint-Valère soit autorisé à inscrire la municipalité aux QUE, Au surplus, que madame Annick Girouard , Directrice générale et greffière-trésorière

Adopté à l`unanimité des conseillers.

2025. Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce 12 mars

Annick Girouard

Directrice générale et greffiere-trésorière par intérim



